

Les avantages de l'accréditation



global trust
Testing – Calibration – Inspection

La reconnaissance de la compétence en matière d'essais

L'accréditation représente une reconnaissance officielle pour les laboratoires compétents et permet aux clients de trouver des services fiables d'essais, de mesures et d'étalonnages, qui puissent répondre à leurs besoins. Afin de conserver cette reconnaissance, les laboratoires doivent se soumettre régulièrement à des réévaluations périodiques réalisées par l'organisme d'accréditation, qui vérifie ainsi s'ils demeurent conformes aux exigences et s'assure qu'ils respectent leurs normes de travail. Ils doivent également participer entre deux réévaluations à des programmes d'essais d'aptitude pour prouver de nouveau leurs compétences techniques.

Pour faire connaître leur état d'organismes accrédités, les laboratoires insèrent généralement dans les rapports d'essai et d'étalonnage le symbole de l'organisme d'accréditation et la déclaration qui en fait foi. On invite les clients à se renseigner auprès des laboratoires pour connaître les essais et les mesures pour lesquels ces derniers sont accrédités, ainsi que les seuils et incertitudes connexes. Ils trouvent ces renseignements dans l'énoncé de portée d'accréditation rédigé par l'organisme d'accréditation. Cette description présente aussi pour les clients l'avantage de leur permettre de trouver le laboratoire ou le service d'essais qui leur convienne.



Un atout sur le plan du marketing

Se faire accréditer est un bon outil de marketing pour les organismes d'essais, d'étalonnages et de mesures et permet de présenter des soumissions aux entrepreneurs qui requièrent les services de laboratoires évalués par un tiers.

Sur les scènes nationale et mondiale, l'accréditation des laboratoires est considérée comme la preuve irréfutable de la compétence technique. De nombreuses industries, celle des matériaux de construction par exemple, exigent de leurs fournisseurs de services d'essais qu'ils soient accrédités.

Contrairement à la certification ISO 9001, l'accréditation des laboratoires se fait selon des procédures et des critères particuliers d'évaluation de la compétence technique. C'est ainsi que les clients peuvent être assurés que les données d'essai, d'étalonnage et de mesure fournies par le laboratoire ou le service d'inspection sont exactes et fiables.

Nombreux sont les organismes d'accréditation qui publient un répertoire de leurs laboratoires accrédités, dans lequel sont précisés les coordonnées des laboratoires et le détail de leurs compétences en matière d'essais. Ce répertoire permet lui aussi de faire connaître à la clientèle les services accrédités offerts par le laboratoire en question.

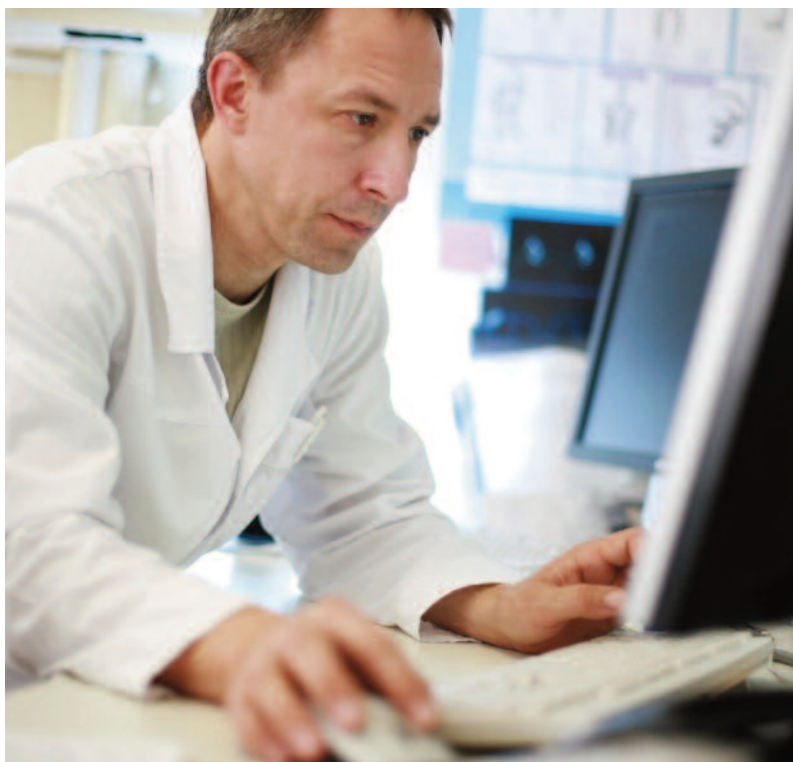
Enfin, par le biais d'un système d'ententes internationales (voir plus loin), les laboratoires accrédités jouissent d'une certaine reconnaissance internationale qui permet une acceptation plus facile dans les marchés d'outre-mer des données qu'ils ont obtenues. Leurs produits et matériaux ayant été testés par des laboratoires accrédités, les fabricants et exportateurs évitent les dépenses que représenterait le besoin de faire tester une autre fois ces derniers par un autre pays.



Un point de repere en matière de performance

L'accréditation est un atout pour les laboratoires en ce sens qu'elle leur permet de vérifier s'ils ont réalisé leurs travaux de la bonne façon en respectant les normes qui s'imposent et constitue pour eux un point de repère pour le maintien de la compétence. Nombreux sont les laboratoires de ce genre qui travaillent dans l'isolement et ont peu souvent – voire jamais – l'occasion de faire évaluer leurs compétences techniques par un tiers pour avoir une bonne idée de leur performance. Au moyen d'évaluations régulières, l'organisme d'accréditation vérifie tous les aspects des activités des installations censées permettre aux laboratoires de produire régulièrement des données exactes et fiables. Il repère les points à améliorer, qui font alors l'objet d'une discussion, et remet au laboratoire un rapport détaillé à la fin de chaque visite. L'organisme d'accréditation vérifie quelles mesures de suivi ont été mises en œuvre de façon à ce que l'installation puisse être sûre que ces mesures étaient les bonnes.

Les fabricants peuvent non seulement utiliser les services commerciaux d'essais et d'étalonnages offerts par les laboratoires accrédités, mais aussi faire vérifier par ces derniers la qualité des essais de produits qu'ils réalisent à l'interne.



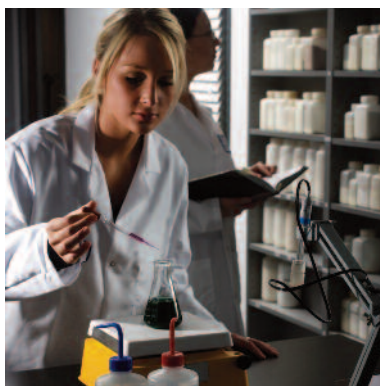
L'accréditation ou la certification ISO 9001?

L'accréditation des laboratoires se fait selon des procédures et des critères particuliers d'évaluation de la compétence technique. Des évaluateurs techniques spécialisés examinent minutieusement tous les facteurs qui, dans un laboratoire, ont une incidence sur la production de données d'essai et d'étalonnage. Ils s'appuient sur des critères fondés sur les normes internationales ISO/CEI 17025 ou ISO 15189 utilisées dans l'évaluation des laboratoires du monde entier. Les organismes d'accréditation y ont recours pour évaluer en particulier les facteurs qui sont liés à la compétence technique des installations, c'est-à-dire:

- la compétence technique des employés;
- la validité et la pertinence des méthodes d'essai;
- la traçabilité des mesures et des étalonnages aux étalons nationaux;
- l'aptitude à l'emploi, l'étalonnage et l'entretien de l'équipement d'essai;
- les conditions dans lesquelles se déroulent les essais;
- l'échantillonnage, la manutention et le transport des éléments mis à l'essai;
- l'assurance de la qualité des données d'essai et d'étalonnage.

C'est ainsi que les laboratoires et leurs clients peuvent être assurés que les données d'essai et d'étalonnage obtenues par ces premiers sont exactes et fiables.

La norme ISO 9001 est très généralement utilisée par les fabricants et les organismes de services, qui s'appuient sur elle pour évaluer leur système de management de la qualité des produits et services. S'ils font certifier leur système selon ISO 9001, c'est pour en prouver la conformité à cette norme. Une telle certification n'est toutefois pas une déclaration de compétence technique.



La reconnaissance internationale

Partout dans le monde, nombreux sont les pays qui comptent au moins un organisme responsable de l'accréditation des laboratoires situés sur leur territoire. La plupart de ces organismes s'appuient sur la norme ISO/CEI 17025 pour accréditer les laboratoires d'essais et d'étalonnages et sur la norme ISO 15189 pour les laboratoires médicaux. L'adoption de cette norme a permis aux pays intéressés d'uniformiser leur processus d'évaluation de la compétence des laboratoires. Elle a également eu pour effet d'inciter ces derniers à suivre, quand faire se peut, des méthodes d'essai et de mesure reconnues à l'échelle internationale.

Cette démarche commune permet aux pays de conclure entre eux des ententes fondées sur l'évaluation et l'acceptation mutuelles de leurs systèmes d'accréditation des laboratoires. Nommées accords de reconnaissance mutuelle (ARM), ces ententes sont indispensables à l'acceptation des données d'essai et d'étalonnage au sein de ces pays. En effet, chaque pays signataire d'un ARM reconnaît les laboratoires accrédités par son partenaire, comme s'il leur avait lui-même accordé l'accréditation.

Plus d'une quarantaine d'organismes d'accréditation de laboratoires ont conclu un accord de reconnaissance mutuelle, intitulé ILAC Arrangement, qui facilite grandement l'acceptation des données au-delà des frontières nationales des pays signataires. Pour en savoir plus sur cet accord ou pour consulter la liste des signataires, il suffit de visiter le site Web de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), à l'adresse: **www.ilac.org**.

En voie de développement, ce système international d'ARM procure une certaine reconnaissance aux laboratoires accrédités et facilite l'acceptation, dans les marchés étrangers, des données qui accompagnent les produits exportés. Il permet, en effet, aux fabricants comme aux importateurs de réduire leurs dépenses en minimisant ou en réduisant le besoin de soumettre leurs produits à de nouveaux essais à l'étranger.



global trust
Testing – Calibration – Inspection

Renseignements sur L' ILAC

Instance suprême en matière d'accréditation des laboratoires, l'ILAC réunit des organismes d'accréditation et des institutions affiliées du monde entier. Elle participe à l'élaboration de méthodes et de procédures d'accréditation des laboratoires, incite au recours à l'accréditation comme moyen de faciliter le commerce, appuie la mise au point de systèmes d'accréditation et assure la reconnaissance d'établissements d'essais et d'étalonnages compétents, et ce, aux quatre coins de la planète. Pour favoriser la réalisation de ces objectifs, l'ILAC travaille en collaboration avec d'autres organes internationaux qui œuvrent dans ce domaine.

L'ILAC publie divers documents qui traitent notamment d'accréditation, de mise à l'essai, de facilitation du commerce et d'autres sujets connexes. Situé à l'adresse: **www.ilac.org**, son site Web recèle une foule de renseignements sur l'accréditation des laboratoires et donne les coordonnées de tous les membres internationaux de l'organisme. Sur demande, on peut également se procurer un dépliant intitulé *What is ILAC?*, qui contient des renseignements détaillés sur l'ILAC et sur ses activités.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Le secrétariat de l'ILAC

PO Box 7507

Silverwater

NSW 2128

Australia

Tel: +61 2 9736 8374

Télécopieur: +61 2 9736 8373

Courriel: ilac@nata.com.au

Website: www.ilac.org

© Copyright ILAC 2010

L'ILAC accepte les demandes provenant d'organismes qui souhaitent reproduire ses publications, en tout ou en partie, à des fins d'information, de normalisation, d'accréditation ou d'amélioration des pratiques de laboratoire, ou à toute autre fin qui cadre avec sa mission ou son domaine de compétence.

Les organismes qui veulent soumettre une demande de reproduction des publications de l'ILAC doivent communiquer avec le président ou le secrétariat de l'ILAC, par écrit ou électroniquement (p. ex., par courriel). Toute autorisation consentie par l'ILAC vise la reproduction des seuls documents indiqués dans la demande initiale. Avant de pouvoir utiliser les publications de l'ILAC.